



# **RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION (COGES) SUR L'ANNÉE 2015**



**Membres de la commission :** Kohli Marielle, présidente

Dubois Carmen

Morex Nathalie

Chille Francesco

Cossetto Jean-François

Guerin Baptiste

Simeon Jean-Luc

**Suppléants**

Hediger Patricia

Diaz Francisco

Rapaz Gregoire

Wenger Urs

Bex, le 8 juin 2016

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie les mercredis soirs et les après-s avec les municipaux

3 février 2016	fixer les dates de toutes les séances et les sujets à traiter
17 février 2016	établissement de la liste des questions à la Municipalité
3 mars 2016	en présence de M. Pierre Rochat, Syndic et Mme Eliane Desarzens, municipale
16 mars 2016	en présence de MM. Pierre-Yves Rapaz et Christophe Siméon, municipaux
23 mars 2016	en présence de MM. Daniel Hediger et Pierre Dubois, municipaux
30 mars 2016	établissement de la liste des sujets à creuser
27 avril 2016	présentation des documents reçus
18 mai 2016	premier projet de rapport
19 mai 2016	sortie de la commission avec la Municipalité, les chefs de service et la Présidente du Conseil

La Coges tient à remercier la Municipalité, ainsi que la boursière Mme Sylvie Cretton, le secrétaire municipal M. Alain Michel et l'ingénieur communal M. Christian Bridevaux pour leur disponibilité, les documents transmis et les réponses fournies à nos questions. Il nous a néanmoins été répété que certaines informations et certains documents sont confidentiels et que la commission est tenue au devoir de confidentialité.

Le travail de la commission de gestion est très intéressant et surtout instructif, mais il est vrai qu'il n'est pas simple de trouver le vrai cadre qui nous est imparti. Il n'est donc pas toujours aisé d'obtenir les informations demandées, mais nous faisons tous au mieux.

Lors des entretiens avec les municipaux, nous avons plutôt eu des discussions ouvertes, sans questions vraiment précises, afin de comprendre toujours un peu plus les préoccupations de nos municipaux. Cela s'est révélé des plus intéressants et suite aux entretiens nous avons posé quelques questions précises.

En dehors des affaires courantes, la Coges s'est penchée sur certains points d'organisation de notre commune qui nous paraissaient intéressants. Nous espérons qu'ils vous permettront de vous faire une meilleure idée de l'organisation de nos services communaux. Nous pensons que c'est un sujet intéressant pour l'ensemble du conseil et comme les dicastères vont être remodelés avec la nouvelle municipalité le moment semble opportun :

1.	Traitements et frais de la municipalité.....	3
2.	Le fonctionnement et l'organisation des concierges .....	4
3.	L'organigramme de la commune et détail du service des travaux, forêts, eaux, parcs et jardins.....	8
4.	L'inventaire de nos bâtiments .....	10
5.	L'incidence de l'augmentation de la population sur les impôts .....	12
6.	Informations diverses.....	13
7.	Conclusions .....	17
8.	Vœux et observations .....	18

## 1. Traitements et frais de la Municipalité

L'année dernière, nous avons fait un petit sondage auprès de nos municipaux concernant les rémunérations et les vacances. Alors cette année nous avons poussé l'étude un peu plus loin. Le rôle de la commission n'est-il pas de découvrir les anomalies, qu'elles soient positives et/ou négatives ?

La commission a établi un comparatif de traitements entre les Communes de Bex, Ollon, Aigle et Montreux sur les années 2011-2016 en partant des préavis de chaque commune.

Afin que le comparatif soit représentatif, nous avons dans un premier temps ramené tous les traitements à 100% (les frais et vacances ne sont pas comptés, car trop variables d'une commune à l'autre), et dans un deuxième temps, additionné les traitements de toute la municipalité, tenu compte des taux d'occupation et divisé le montant total de la municipalité par le nombre d'habitants. Voici le résultat :

	Bex	Ollon	Aigle	Montreux
<b>Nbre de municipaux</b>	7	7	5	7
<b>Taux d'occupation total</b>	180%	330%	275%	440%
<b>Population au 31.12.2015</b>	7'236	7'413	9'757	26'283
<b>Montant total des traitements</b>	188'280.00	428'832.00	386'287.00	812'012.00
<b>Montant par habitants</b>	<b>26.02</b>	<b>57.85</b>	<b>39.59</b>	<b>30.89</b>

Les données des traitements et vacances étant un sujet touchant directement aux personnes nous ne pouvons que consulter les pièces. Nous demandons tout de même le nombre de vacances par personne et par année, ainsi que les kilomètres. Voici un résumé succinct. Il s'agit du total pour 2011-2015.

Il est à noter que :

- un réajustement des vacances a été fait en 2012
- en 2014, le Syndic a établi un règlement pour mettre un cadre aux vacances
- les vacances du Syndic sont comprises dans son forfait

Vacations sans le Syndic	Nbre	Fr.	KM yc syndic	Fr.	Total
Journées	159	34'796.40			
½ Journées	811.5	88'885.58			
<b>Total pour les 5 ans</b>		123'681.98	30'971	26'325.35	150'007.33
<b>Moyenne annuelle par pers</b>		<b>4'122.75</b>		<b>752.15</b>	<b>4'285.90</b>

Voici la manière de répartir les traitements, vacances et frais

- 101.3001 Traitements                      Traitements mensuels + Vacances semestrielles  
*Note : Pierre-Yves Rapaz ayant repris le dicastère des eaux depuis septembre, il perçoit depuis le 50% de traitement en plus*
- 101.3060 Indemnisation                      Forfait frais + frais divers + km
- 101.3003 Jetons de présence                      Ce sont les frais des commissions municipales  
*Note : c'est le municipal responsable qui transmet la liste des présences*
- 101.4361 Encaissement des jetons                      conseils d'administration  
*Note : dès 2014 et suite aux restructurations des conseils d'administration des FMA et TPC, la Commune de Bex a perdu dans chaque société un représentant.*

### Observation N° 1

**La Coges demande qu'à l'avenir, les préavis traitant de la rétribution des municipaux soient présentés au dernier Conseil de l'année précédant les élections, afin que nos futurs élus aient pleinement connaissance des tarifs.**

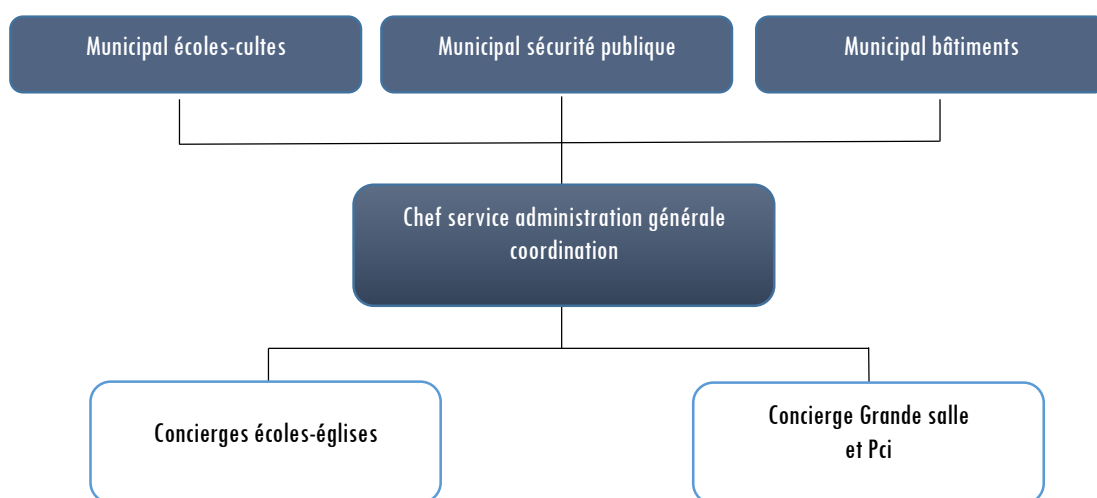
## 2. Le fonctionnement et l'organisation des concierges

C'est aussi un vaste sujet, et il n'est pas simple de s'y retrouver. Cela fait plusieurs années que la Coges se penche sur le sujet sans le creuser jusqu'au bout, mais cette année, le moment est opportun, surtout avec le renouvellement de la municipalité et les nouveaux bâtiments.

Nous nous sommes donc intéressés à :

- l'organigramme
- les cahiers des charges
- la répartition des concierges par bâtiment
- le taux d'engagement
- la liste des tâches hebdomadaires et annuelles
- ainsi que mené une petite enquête auprès des sociétés utilisatrices

### Organigramme conciergerie



La commission s'étonne que le chef de service responsable des concierges soit le chef de service de l'administration, alors que ce dernier est déjà surchargé. Alors est-ce vraiment la personne adéquate ?

### Les cahiers des charges

Les cahiers des charges ne sont pas à jour et ne sont plus distribués lors de l'engagement. Dans le cadre du contrôle interne ce point devrait être corrigé.

#### Observation N° 2

**La Coges demande que le cahier des charges des concierges soit remis à jour rapidement et qu'il fasse dorénavant partie intégrante des contrats des concierges, aussi bien pour les anciens que les nouveaux contrats.**

**La répartition des concierges par bâtiments et taux d'occupation**

Secteur	Bâtiment	Concierge responsable	Taux d'occup. par bât
Primaire	Servanne	Brahimi-Catanese Shyrete	60%
	Servanne 2	Zeiter Olivier	100%
		Dos Santos Rafael	100%
	UAPE	Ciftci Remzyje	100%
	Foyer	Brahimi-Catanese Shyrete	40%
Secondaire	Centre sportif	Dreier Christophe	100%
	Bâtiment principal	Mirabile Samira	95%
	La Cible	Amiguët Stéphane	100%
	iBât	Bertholet Annick	70%
		Kiziler Fadile	5%
	Pavillons préau	Bertholet Annick	10%
Parascolaire	Carroz	Bertholet Annick	15%
Administration	Grande salle	Karlen Alan	85%
	Police	Kiziler Fadile	20%
	Maison de commune	Kiziler Fadile	70%
	Arbalesse	Tous - à fonds ouverture	
	Cure (sous-sol)	Kiziler Fadile	5%
	Bât. Comm. Les Posses	Tous - 1-2 x par année	
	Abri PC du Stand	Karlen Alan	10%
	Locaux des travaux	Karlen Alan	5%
Cultes	Temple	Mirabile Samira	5%
	Chapelle Nagelin	Bertholet Annick	5%
	Chapelle des Posses	Tous - 1-2 x par année	

**Taux d'engagement**

Nom Prénom		Taux d'engagement
Brahimi-Catanese Shyrete	auxiliaire	25%
Zeiter Olivier		100%
Dos Santos Rafael		100%
Ciftci Remzyje	auxiliaire	30%
Dreier Christophe		100%
Mirabile Samira		100%
Amiguët Stéphane		100%
Bertholet Annick	Resp. des concierges	100%
Karlen Alan		100%
Kiziler Fadile		100%
Tafaj Maxhun	Apprenti	80%
Enna Alexandra	Auxiliaire repassage	9%

Il est à noter que

- M. Stéphane Amiguët est le formateur responsable
- l'apprenti fait un tournus dans les bâtiments

## La liste des tâches hebdomadaires et annuelles

Les listes des tâches nous ont été remises pour les bâtiments principaux. Nous les avons lues, mais nous ne sommes pas à même de juger les tâches, et du temps qu'elles prennent. Nous tenons tout de même à relever les points suivants :

- horaires : de 5h.30 à 10h.30 et de 13h.00 à 16h.30
- une séance journalière de 8h.15 à 8h.30 avec les concierges du secondaire et bâtiment communal, rejoint s le mercredi par l'équipe de la Servanne
- un horaire différent pour le concierge de la Cible le mercredi

## Voeux N° 1

**La Coges demande qu'une étude complète (Wetrok) soit réalisée pour l'ensemble des bâtiments communaux**

## Enquête auprès des sociétés utilisatrices

Ayant entendu parler de beaucoup de problèmes d'insécurité au centre sportif du Pré-de-la-Cible, nous avons demandé aux principales sociétés utilisatrices de nous faire part des soucis rencontrés,. En voici un résumé :

- malgré l'interdiction, de nombreux scooters descendent devant le centre et tournent un peu partout
- le hall d'entrée est squatté en permanence par des jeunes de moins de 16 ans en début de soirée, le mercredi et le week-end et par des ados de plus de 16 ans en soirée
- ils écoutent de la musique à un volume excessif, que ce soit dehors ou dans le hall
- ils tapent contre les portes de la salle de gym et contre les vitres extérieures avec les mains et divers objets
- ils se permettent d'entrer dans les vestiaires des filles pendant qu'elles se changent
- ils se bagarrent jusqu'à mettre du sang un peu partout...
- ils font du foot et de la trottinette dans les couloirs
- ils ne connaissent pas les poubelles, nous retrouvons des papiers, de la nourriture et des bouteilles par terre
- ils essaient de forcer la porte des gradins
- un entraînement a été perturbé par des jeunes qui ont réussi à rentrer dans les gradins et qui ont lancé des graines de "pipas" dans la salle et dans les gradins. Les lieux ont vite été très sales
- ils sont régulièrement insolents, grossiers etc... ce qui effrayent les plus jeunes
- c'est arrivé qu'ils fument (cannabis, cigarettes) à l'intérieur et aussi à l'extérieur...
- si nous oublions de fermer une armoire, ils se servent du matériel
- nous devons contrôler surtout le vendredi soir, si personne ne s'est caché à l'intérieur (gradin et sous-sol) afin d'ouvrir aux autres lors de notre départ
- mais ça arrive qu'ils rentrent tout de même, résultat : porte d'entrée du centre abîmée et la porte du local engin de la SFEP a été enfoncée, ils ont volé une radio puis l'ont rendue 1 jour plus tard
- quelque temps après, salle à nouveau squattée le vendredi. Un film a circulé sur différents réseaux sociaux où on les voyait faire du trampoline
- rebelote... du coup le samedi matin, des mégots et des résidus d'alcool traînaient au sol. Des bouteilles vides étaient aussi dans la salle.
- un entraîneur a sorti des garçons des toilettes, c'est là qu'elle a constaté qu'ils avaient mis le feu à une poubelle. Celui-ci a vite été éteint puisque l'entraîneur était directement à proximité...
- un lundi soir, un ado est monté sur le toit et a passé à travers. Il est heureusement tombé au moment où une des entraîneurs passait, ce qui a permis d'amortir sa chute
- dernier événement en date, chaussures qui disparaissent à l'entrée du centre. Du coup, cela encourage les gens à rentrer avec leurs chaussures sales dans le centre. Difficile de les blâmer

Nous aimerions encore préciser quelques points :

- les sociétés font de leur mieux pour maintenir l'ordre au Pré de la Cible, mais il est impossible pour elles de fermer les portes à clé durant les entraînements, car il y a beaucoup trop de va-et-vient, tout comme il est impossible de contrôler les portes d'entrée car elles ne sont pas visibles depuis les salles
- au centre de la Servanne, les portes se ferment automatiquement à 18h.00, mais comme il n'y a pas d'interphone avec les salles et qu'il n'y a pas de réseau dans les salles, les clubs coincent les portes, car là aussi il y a beaucoup trop de va-et-vient
- malgré les horaires mis en place pour la place de sport de la Servanne, les jeunes à l'intérieur ne sortent pas spontanément, d'où une intervention régulière des patrouilles de police pour les faire sortir
- les coûts dus au vandalisme ne sont pas chiffrés séparément, car ils sont généralement couverts par les assurances
- une auxiliaire a été engagée pour les nettoyages de l'UAPE, car il est très vite ressorti que les concierges de la Servanne II, n'arrivaient pas à nettoyer les locaux de l'UAPE pour 7h.00 et assumer toutes leurs tâches avant l'arrivée des élèves.

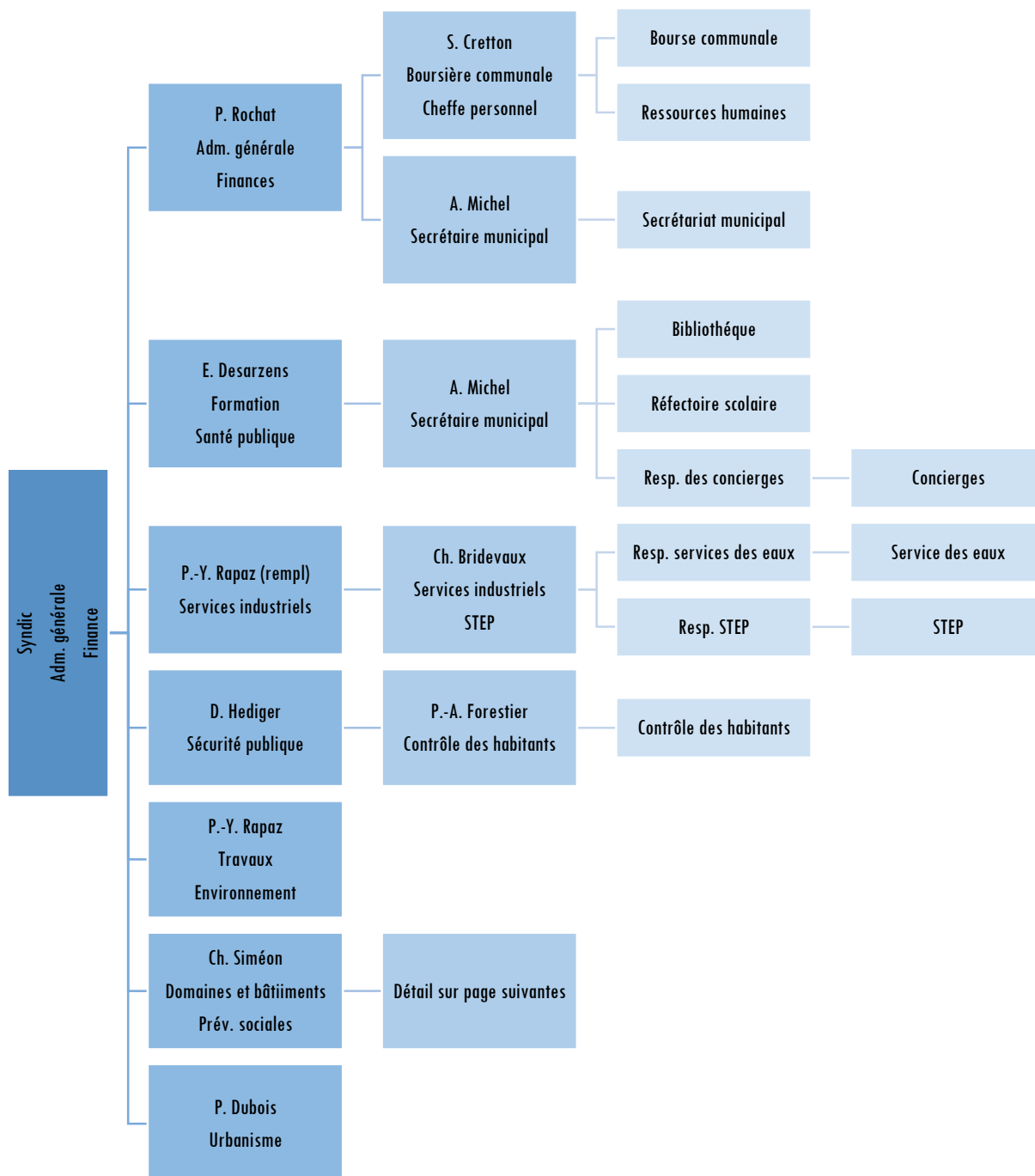
La commission estime qu'il est du ressort de la commune de maintenir l'ordre dans nos installations et surtout de protéger nos biens contre toutes les déprédations.

### **Observation N°3**

**La Coges demande une nouvelle fois que les horaires des concierges soient revus, sous forme de travail en équipe, afin qu'il y ait une surveillance de nos installations jusqu'à leur fermeture, soit 22h.30 pour les centres sportifs. Ce changement pourrait intervenir dans le cadre de l'établissement des nouveaux cahiers des charges.**

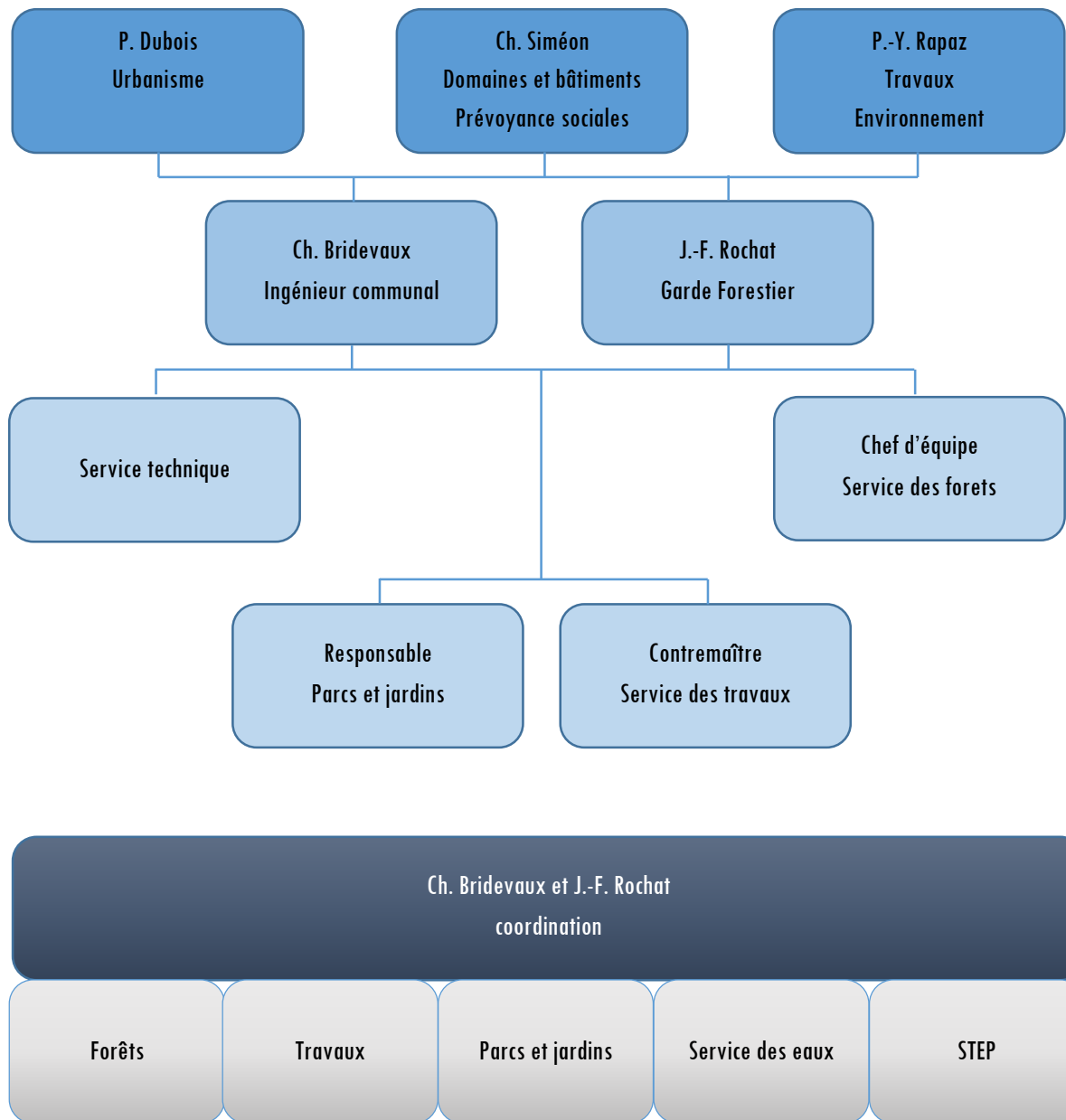
### 3. L'organigramme de la commune et détail du service des travaux, forêts, eaux, parcs et jardins

Afin que chacun de vous comprenne mieux l'organisation de nos services communaux, nous vous remettons ci-dessous l'organigramme communal repris du document daté du 29 janvier 2016.





❖ **Organigramme des services travaux, forêts et parcs et jardins**



Cette organisation a été mise en place afin d'avoir une meilleure synergie entre les services et de profiter du savoir-faire de chacun et surtout d'unir les forces communales.

Cette nouvelle organisation a créé quelques dissensions auprès du personnel, mais c'est en train de rentrer dans l'ordre et ça commence à porter ses fruits, même s'il reste encore quelques ajustements à faire.

Une séance de coordination a lieu tous les jeudis entre le municipal des travaux et les chefs de service, afin de planifier la semaine de travail.

## 4. L'inventaire de nos bâtiments

### Le tennis, encore

Nous demandons des explications quant aux problèmes de débit d'eau dans les douches qui ne sont toujours pas réglés à ce jour. Réponse : « des petits travaux ont été entrepris mais ça ne règle pas le problème... » Et s'en est resté là ! Inadmissible... Comment la Commune peut-elle accepter qu'un bâtiment neuf ne soit pas conforme aux règles de l'art ?

Nous rappelons au Municipal en charge du dossier que des délais de garanties existent (CO et SIA) et que dans ce cas, la Commune aurait dû en faire usage.

### Observation N° 4

**La Coges demande que la résolution du problème de débit d'eau dans les douches du tennis soit entreprise dans les meilleurs délais.**

### Le bâtiment de la Police

Nous apprenons que là aussi, il y a un souci d'odeur dans les bureaux de la police. Une malfaçon avérée vient d'être découverte par le passage de la caméra dans les canalisations. Une canalisation a mal été raccordée. Des travaux devraient être entrepris rapidement.

### Le Collège de la Servanne II

Le syndic nous a remis l'état actuel des comptes. Les nouvelles sont bonnes, malgré tous les travaux complémentaires, nous sommes toujours plus bas que le budget. Les comptes n'étant pas bouclés, restons prudents. Le sujet sera repris lors du bouclage complet du préavis. Voici tout de même quelques informations :

- Le bureau d'architecte est sous mandat jusqu'à la réception de la place de sport par le Canton
- Nous soulevons quelques points importants dans la conception :
  - le problème des protections gradins : en cours de correction
  - le problème de la porte au sommet des escaliers pour accéder à la salle de force : aucune solution possible, car c'est une issue de secours
  - le choix du revêtement de sol de l'entrée qui est déjà fortement marqué
  - Le choix des carrelages « mosaïques » dans les douches : il a été proposé par l'architecte, car il est moins glissant que des grandes plaques.

*Note : nous nous réjouissons de voir comment il va vieillir avec autant de joints*

- le problème des portes qui restent ouvertes : actuellement pas de solution.

*Note : une fermeture du centre par les concierges arrangerait tout*

La commission fait quelques remarques :

- dommage que la commission sport n'ait pas été contactée lors de l'établissement du cahier des charges. Une construction d'une telle importance devrait aussi donner satisfaction à l'ensemble de la population bellerine
- manque une vraie buvette pour permettre l'organisation de manifestations, car la cuisinette mise à disposition n'est pas très pratique, surtout qu'il n'a pas de passe avec le hall
- choix du mobilier de l'UAPE qui ne peut être utilisé pour une manifestation (plus de précisions plus loin)
- l'ascenseur pour lequel il faut faire programmer spécialement une clé

### Observation N° 5

**La Coges demande qu'à l'avenir, lors d'un nouveau projet d'importance, que ce soit pour l'art, la culture, le sport, etc, les sociétés utilisatrices soient conviées pour l'établissement du cahier des charges.**

## Inventaire de nos bâtiments

Après avoir demandé cet inventaire durant toute la législature, nous l'avons enfin obtenu. Combien d'entre vous savent combien la commune possède de biens ?

Nous n'allons pas vous remettre la liste complète, mais en voici un résumé :

- 11 bâtiments dévolus aux différents services de la commune
- 9 bâtiments scolaires
- 6 bâtiments pour le sport, la musique, l'art, etc... (sans les centres sportifs comptés dans les écoles)
- 7 bâtiments divers (cinéma, garderie, abri PC, Vinicole)
- 9 alpages, écuries
- 17 chalets (Bovonne, Arbalesse, La Vare, Anzeinde, etc)
- 7 bâtiments anciennement scolaires dans les hameaux
- 7 habitations diverses
- 2 bâtiments affectés en restaurant (pas trouvé Pont-de-Nant)
- 4 bâtiments affectés au Culte
- 8 abris, couverts, WC, etc..

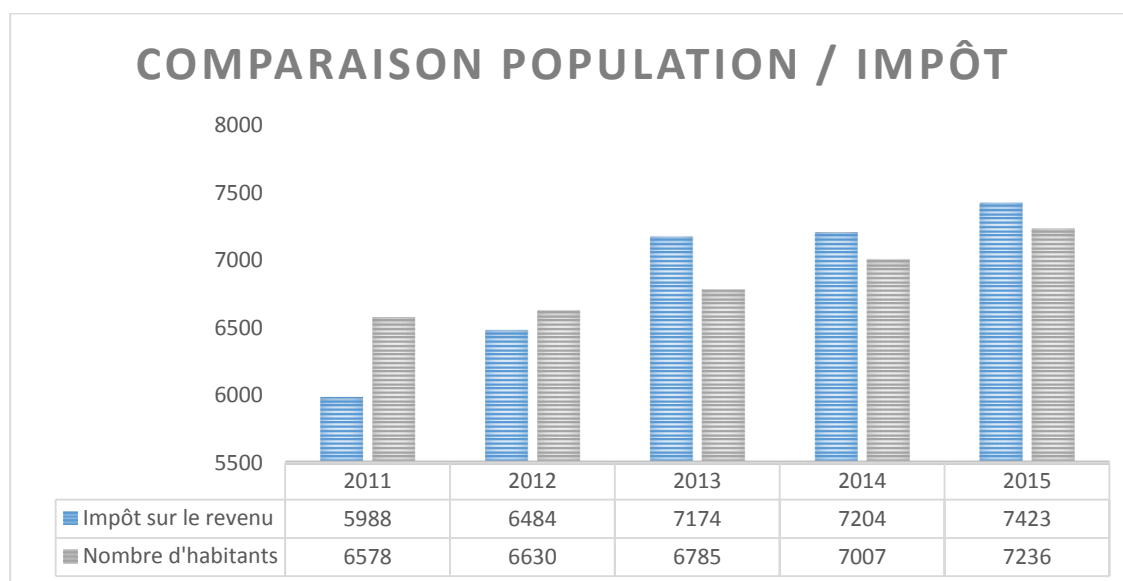
Pour information :

- Soit un total de 87 bâtiments en tous genres
- le montant annuel affecté à l'entretien de ces biens est de Fr. 440'000.—
- les travaux importants sont prévus sur le plan d'investissement à 5 ans, mais qu'en est-il du reste ?

Nous pensons qu'il est temps d'évaluer l'état général de notre patrimoine et de remettre à jour les estimations ECA. Nous vous rappelons que pour une poutre cassée, nous avons investi près de 10 millions, cela devrait nous faire réfléchir.

## 5. L'incidence de l'augmentation de la population sur les impôts

Pour une meilleure comparaison les montants des impôts ont été ramenés au millier, il faut donc comprendre, pour 2011 par exemple Fr. 5'988'000.--.



Il est toujours intéressant de comparer les données graphiquement pour avoir une meilleure vision. Toutefois, la seule donnée dont l'évolution est à comparer avec celle de la population est l'impôt sur le revenu des personnes physiques (montant dans le tableau ci-dessus), les autres recettes étant aléatoires. Par ailleurs, l'évolution de la population n'a souvent pas d'effet réel sur l'impôt que l'année suivant l'arrivée de nouveaux contribuables. Aussi, si l'on veut comparer croissance de population et augmentation des recettes fiscales, il vaut mieux voir l'évolution sur une période de plusieurs années. Entre 2011 et 2015 et tout en ajustant le taux de 69 % à celui de 71 %, nous pouvons constater que la population a crû de 10 % alors que l'impôt sur le revenu des personnes physiques a lui augmenté de 20,48 %.

Nous précisons d'autre part :

- que si l'impôt sur revenu est toujours en hausse, l'impôt sur la fortune est stable
- qu'il y a entre 30 et 35% des habitants qui ne paient pas d'impôt. Pour vous rassurer bien d'autres communes sont dans le même cas.

## 6. Informations diverses

### Office du Tourisme

utilisation et fonctionnement de la taxe de séjour

- le 75 % est reversé à Villars pour le salaire de la personne du « Point i », mais elle travaille aussi pour Villars, car très peu de travail sur Bex
- OT Bex ne touche que le 10% donc peu de moyens

	Encaissement	OT Villars	OT Bex	SIP	Frais Bourse	
<b>2011</b>	Fr. 94'167.45					Fr. 94'167.45
		Fr. 72'038.10	Fr. 8'808.55	Fr. 3'904.05	Fr. 9'416.75	Fr. 94'167.45
<b>2012</b>	Fr. 72'734.65					Fr. 72'734.65
		Fr. 55'642.00	Fr. 6'803.75	Fr. 3'015.45	Fr. 7'273.45	Fr. 72'734.65
<b>2013</b>	Fr. 86'533.75					Fr. 86'533.75
		Fr. 66'198.30	Fr. 8'094.55	Fr. 3'587.55	Fr. 8'653.35	Fr. 86'533.75
<b>2014</b>	Fr. 88'801.05					Fr. 88'801.05
		Fr. 67'932.80	Fr. 8'306.60	Fr. 3'681.55	Fr. 8'880.10	Fr. 88'801.05
<b>2015</b>	Fr. 91'272.70					Fr. 91'272.70
		Fr. 69'823.65	Fr. 8'537.80	Fr. 3'784.00	Fr. 9'127.25	Fr. 91'272.70
		<b>75%</b>	<b>10%</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	

Informations diverses

- la taxe de séjour ne doit pas être utilisée pour la promotion
- Actuellement la taxe de séjour est prélevée sur les personnes qui « annoncent » leur séjour, pas très fiable
- Alors taxe de séjour ou taxe sur les résidences secondaires ?

*note : il y aurait entre 20 et 30% à gagner en passant à la taxe sur les résidences secondaires*

- Extrait du règlement type de l'Etat de Vaud sur les taxes de séjour et taxe résidence secondaire

*Article 9 Taux de perception*

*<sup>1</sup> Le montant de la taxe sur les résidences secondaires se monte à 0.05 % de la valeur d'estimation fiscale de l'immeuble par année, mais au minimum Fr. 50.- et au maximum Fr. 500.-.*

*<sup>2</sup> Pour des périodes de location à des tiers, la taxe prévue à l'article 7 (taux de perception de la taxe de séjour) ci-dessus est applicable.*

*<sup>3</sup> Lorsque le propriétaire assujéti met en location sa résidence secondaire, un rabais de 5 % sur sa propre taxe sur les résidences secondaires est accordé pour chaque semaine entière où la résidence secondaire est louée. Ce rabais est plafonné à 25 %. Le propriétaire assujéti est tenu d'apporter la preuve du paiement de la taxe de séjour de ses locations.*

Convention Villars

- Le subside de Fr. 120'000.-- du SEPCO (Service de la promotion économique et du commerce) va être supprimé. Retombées pour Bex : env. Fr. 9'000.-- à payer en plus par année
- La convention avec Villars peut dès cette année être dénoncée, 6 mois pour la fin de l'année
  - ne doit-on pas se poser la question de prendre notre propre promotion
  - en sortant de Villars, nous resterions tout de même dans La Porte des Alpes, mais devrions nous acquitter de la cotisation qui est actuellement couverte par Villars

**Voeux N° 2**

**La Coges demande que la Municipalité se penche sérieusement sur l'avenir de notre office du tourisme, ainsi que sur la taxe pour les résidences secondaires, afin de défendre au mieux notre belle commune.**

## Impôt sur les divertissements 210.4062

Quelques chiffres nous ont interpellés, nous avons donc creusé le sujet, voici quelques explications :

		2015	2014	2013	2012	2011
210.4062	Impôt sur divert.	93'979.15	116'493.65	91'091.65	89'894.85	127'941.85
	<i>Mines de Sel</i>	78'458.55	81'625.85	78'020.55	72'906.35	94'154.55
	<i>Grain de Sel</i>	13'140.90	11'925.00	12'460.80	15'701.00	12'463.90
	<i>Autres</i>	2'379.70	22'942.80	610.30	1'287.50	21'323.40
152.3653.004	Fond. Mines de sel	-78'458.55	-81'625.85	-150'926.90	-35'000.00	-35'000.00
152.3119.003	Cinéma de Bex	-18'140.90	-16'925.00	-17'460.80	-20'701.00	-17'463.90

Comme vous pouvez le constater cet impôt n'a plus vraiment de raison d'être, vu que les montants versés par la Fondation des Mines de Sel et le Cinéma (plus Fr. 5'000.-- de subside) leurs sont reversés intégralement. Il est néanmoins maintenu comme « garde-fou » vis-à-vis du cautionnement de 1.2 millions donné en faveur de la Fondation des Mines de sel, et pour lequel nous ne savons pas quels sont les risques encourus.

La commission trouve regrettable qu'un tel impôt soit maintenu, car il retient certaines organisations d'envergure. Pour rappel le Bex Rock Festival se tenait sur un terrain d'Ollon afin de ne pas payer cet impôt. Certes, c'est le spectateur qui le paie, mais dans un budget d'une grande envergure c'est un montant considérable, et il n'est pas toujours aisé de majorer les billets.

### Voeux N° 3

**La Coges demande que la Municipalité se renseigne dans les meilleurs délais des risques encourus par le cautionnement en faveur la Fondation des Mines de Sel, afin que l'impôt sur les divertissements puisse être aboli.**

### Carte journalière CFF

Les CFF ayant augmenté le prix de la carte annuelle en 2015 à Fr. 13'300.--, le prix de la carte journalière a donc été adapté, la carte journalière est passée de Fr. 30.-- à Fr. 40.-- au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette augmentation de prix a eu pour effet une baisse des ventes de cartes d'environ 20%, la principale raison est que le billet pour Genève-aéroport est lui aussi de Fr. 40.--, alors plus d'intérêt.

Il est à noter que

- la commune achète 4 cartes journalières
- l'achat des cartes est passé dans le compte 710.3665
- la vente des cartes est passée dans le compte 710.4655

### UAPE

Les communications de la Municipalité sont toujours très intéressantes, mais malheureusement pas toujours très claires et souvent sans le suivi, ce qui est le cas pour l'UAPE. En effet lors du conseil du 18 mars 2015 Eliane Desarzens nous faisait la communication suivante « En ce qui concerne l'UAPE, l'option a été prise de mandater un tiers pour la mise en route et de donner la gestion à une structure indépendante. Il reste les détails à affiner comme les plages d'ouverture, la coordination avec la direction des écoles, etc... », mais nous n'avons pas eu de suite.

C'est lors d'une discussion sur le choix du mobilier que nous apprenons que les locaux de l'UAPE sont loués et qu'ils ne sont plus à la disposition de la Commune.

En effet, le locataire et gestionnaire de l'UAPE est l'Association Pop et Popa. N'hésitez pas à faire un tour sur leur site internet <http://www.popepoppa.ch/fr/creche-bex.php> pour en apprendre plus.

Voici encore quelques informations :

- Prix du loyer : Fr. 6'000.--
- Charges Fr. 600.--
- Participation à la conciergerie Fr. 500.--
- Le mobilier : est remboursé en tranche par Pop et Popa
- Sur les 72 places à disposition, il y a actuellement une occupation journalière moyenne de 45 enfants à midi
- Prix pour les enfants : entre Fr. 2.-- et Fr. 10.-- de l'heure en fonction du revenu des parents + le repas

Les locaux sont bien loués et c'est une charge considérable que s'évite la Commune. Nous regrettons néanmoins que ces informations n'aient pas été communiquées clairement au Conseil.

## Taxe de raccordement des eaux

Nous soulevons la question de l'adéquation entre la facturation, la réserve et l'entretien du réseau.

*Note : les taxes sont dévolues à l'entretien, tandis que la consommation est dévolue au fonctionnement.*

Le Syndic et le municipal nous confirment qu'actuellement le montant de la taxe des eaux encaissée répond à nos besoins pour l'entretien courant, mais pas pour les gros investissements.

Nous demandons au Syndic pourquoi la commune ne paie pas les taxes de raccordement ?

- cette taxe n'est pas facturée en interne, car la commune devrait payer de la TVA au service des eaux

*Note : la Commune a trois comptes TVA, un pour la Commune en général, un pour le service des eaux et un pour le service des égouts.*

## En bref

### ❖ Actes de défaut de bien

- Comme vous le savez peut être depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997 les actes de défaut de bien (ADB) sont prescrits après 20 ans. Nous nous sommes donc renseignés à ce sujet. La bourse effectuée actuellement les démarches nécessaires afin de recouvrer les anciens ADB qui seront échus au 31 décembre 2016, pour les montants supérieurs à Fr. 500.--.

### ❖ Commissions Municipales

- Nous nous sommes aussi renseignés sur le fonctionnement de ces commissions, voici en résumé :
  - Le dynamisme de la commission est donné par le municipal responsable, la municipalité ne s'en occupe pas
  - Elles n'ont pas l'obligation de fournir un rapport pour le rapport de gestion de la municipalité

## Voeux N° 4

**La Coges pense qu'il serait judicieux, afin de connaître l'état d'avancement de chaque commission, qu'un rapport soit fait pour le rapport de gestion de la municipalité**

### ❖ Contrôle ordinaire

- Le contrôle ordinaire ayant été accepté lors du Conseil du 24 juin 2015, nous voulions connaître son état d'avancement. Il est donc en train de se mettre en place gentiment. Actuellement le personnel est formé sur les processus.

## ❖ Sentiers pédestres

- Combien de kilomètres sont entretenus par la Commune ?
  - Actuellement on ne sait pas, mais la géomaticienne (Mme Véronique Cavanese) est en train de mettre à jour les cartes
- Que nous coûte l'entretien des sentiers ?
  - Les heures n'étant pas ventilées, on ne connaît pas le coût réel des entretiens et ne savons pas si nous sommes concurrentiels par rapport aux services externes. Mais ça va être corrigé et la ventilation des heures sera faite pour les années à venir
- Pourquoi les sentiers ne sont-ils pas tous cartographiés ?
  - Car cela doit se faire par une mise à l'enquête et les démarches sont longues et coûteuses

## ❖ Service technique

- Actuellement surchargé par la forte augmentation de la population et des demandes de permis de construire, suivies des permis d'habiter, et l'absence longue durée d'une secrétaire pour raison médicale n'arrange pas les choses.

## ❖ Rapport de gestion de la municipalité

Comme il nous l'a été répété à maintes reprises, cette année nous n'avons pas attendu le rapport de gestion de la municipalité pour nous mettre au travail. Nous avons cependant quelques remarques à formuler, sans faire de vœux ou d'observation, mais en espérant que nos remarques soient prises en compte.

- Bien que le rapport du service des forêts soit intéressant, nous pensons qu'il s'étend un peu trop sur certains sujets au détriment de sujets plus intéressants. En effet, lors de la sortie de la COGES le chef de service nous a présenté son système de gestion pour le suivi des forêts. Le nombre d'informations que l'on peut en ressortir est tout bonnement surprenant et ces renseignements pourraient certainement intéresser bon nombre d'entre nous.  
Alors pourquoi ne pas développer un peu plus le système de gestion et éditer un journal pour notre population sur l'état de nos forêts afin sensibiliser tout le monde ?
- A contrario, nous trouvons que le rapport des travaux est bien pauvre, alors que les services sont censés travailler en étroite collaboration. Cette nouvelle collaboration ayant eu lieu dans le courant de l'année 2015 le sujet aurait pu être développé.  
Informations que nous souhaiterions trouver dans le rapport :
- au début de chaque législature, la liste complète du personnel par service, avec éventuellement une photo des équipes, afin que nous puissions aussi connaître le personnel et suivre plus facilement les mutations en cours de législature
- un bref résumé des affaires pour lesquelles le droit de plaider a été utilisé, en masquant les noms si besoin est
- le rapport de gestion de la municipalité doit certes rapporter sur l'année écoulée, mais pourquoi ne pas développer chaque année la présentation d'un service, afin que l'ensemble des conseillers puisse se faire une meilleure idée du travail accompli.

## ❖ Vœux et observations

Comme vous avez pu le constater tout au long du rapport, il y a cette année des vœux et des observations, car les observations sont contraignantes. Comme il y a un vœu formulé en 2013 qui est resté sans suite, malgré la réponse positive de la municipalité, nous allons le reformuler sous forme d'observation.

### Observation N° 6

**Nous demandons qu'un bilan soit communiqué officiellement sous format papier à l'ensemble du conseil avec les résultats financiers à la fin de chaque préavis abouti.**



## 7. Conclusions

Avant de conclure, encore juste deux mots sur la sortie de la COGES. Cette année, fixer un samedi s'est avéré mission impossible, nous avons donc opté pour un jeudi en fin d'après-midi. Cette nouvelle formule a finalement convaincu tout le monde.

Lors de cette visite, nous avons :

- visité de loin la coupe de bois de la Lombarderie
- passé par Sublin pour voir les travaux effectués suite à l'effondrement de la route
- continué par la coupe de bois pour la sécurisation de la ligne BVB
- parcouru le nouveau sentier le long de la Croisette
- visité les dépôts communaux
- et suivi la présentation de Jean-François Rochat au moyen de son logiciel de gestion

ces visites se sont révélées enrichissantes tant par les visites elles-mêmes que par les échanges avec les chefs de service et les municipaux.

Encore merci à tous, tant les membres de la commission que la municipalité et les chefs de services, pour votre précieuse collaboration.

Pour la commission de gestion



Marielle Kohli, présidente

## 8. Vœux et observations

### ❖ Observation N° 1

La Coges demande qu'à l'avenir les préavis traitant de la rétribution des municipaux soient présentés au dernier Conseil de l'année précédant les élections, afin que nos futurs élus aient pleinement connaissance des tarifs.

### ❖ Observation N° 2

La Coges demande que le cahier des charges des concierges soit remis à jour rapidement et qu'il fasse dorénavant partie intégrante des contrats des concierges, aussi bien pour les anciens que les nouveaux contrats.

### ❖ Observation N° 3

La Coges demande une nouvelle fois que les horaires des concierges soient revus, sous forme de travail en équipe, afin qu'il y ait une surveillance de nos installations jusqu'à leur fermeture, soit 22h.00 pour les centres sportifs. Ce changement pourrait intervenir dans le cadre de l'établissement des nouveaux cahiers des charges.

### ❖ Observation N° 4

La Coges demande que la résolution de débit d'eau dans les douches du tennis soit entrepris dans les meilleurs délais.

### ❖ Observation N° 5

La Coges demande qu'à l'avenir lors d'un nouveau projet d'importance, que ce soit pour l'art, la culture, le sport, etc les sociétés utilisatrices soient conviées pour l'établissement du cahier des charges.

### ❖ Observation N° 6

Nous demandons qu'un bilan soit communiqué officiellement sous format papier à l'ensemble du conseil avec les résultats financiers à la fin de chaque préavis abouti.

### ❖ Voeux N° 1

La Coges demande qu'une étude complète (Wetrok) soit réalisée pour l'ensemble des bâtiments communaux

### ❖ Voeux N° 2

La Coges demande que la Municipalité se penche sérieusement sur l'avenir de notre office du tourisme, ainsi que sur la taxe pour les résidences secondaires, afin de défendre au mieux notre belle commune.

### ❖ Voeux N° 3

La Coges demande que la Municipalité se renseigne dans les meilleurs délais des risques encourus par le cautionnement en faveur la Fondation des Mines de Sel, afin que l'impôt sur les divertissements puisse être aboli.

### ❖ Voeux N° 4

La Coges pense qu'il serait judicieux, afin de connaître l'état d'avancement de chaque commission, qu'un rapport soit fait pour le rapport de gestion de la municipalité